



Dans sa séance du 24 mars 2026, le Conseil municipal a accepté les délibérations ci-après :

Les textes complets des délibérations, des résolutions, des statuts et des procès-verbaux approuvés des séances du Conseil municipal peuvent être consultés à la mairie, sur rendez-vous.

DELIBERATION 26-02

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 20'000 F, à la délibération 25-16, destiné à la cession à titre gratuit de la sous-parcelle N°6999B, chemin de Sous-Cherre, au dp8429 et à l'inscription d'une servitude d'usage, au profit de la commune de Collonge-Bellerive - *proposée par le Conseil administratif*

le Conseil municipal
en présence de 21 de ses membres

DECIDE

à l'unanimité (21 oui, le Président a voté) (majorité qualifiée)

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 20'000 F pour couvrir les dépenses supplémentaires liées aux frais notariés sur le crédit relatif à l'aménagement d'un point de collecte pour les ordures ménagères au chemin de Sous-Cherre, future parcelle N°10276 de la commune de Collonge-Bellerive, copropriété de plusieurs privés, ainsi qu'à la cession à titre gratuit de la sous-parcelle N°6999B au dp8429 et à l'inscription d'une servitude d'usage, au profit de la commune.
2. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 24 juin 2025.

Dernier jour du délai référendaire : le 27 mai 2026.



DELIBERATION 26-03

Proposition relative à la modification de la servitude de passage public à pied et à la création d'une servitude d'emplacement de luminaires encastrés dans un mur au profit de la commune sur la parcelle N° 10002 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin de Bois-Caran 2, propriété de divers copropriétaires et de la société Théorème Immobilier SA - proposée par le Conseil administratif

le Conseil municipal
en présence de 21 de ses membres

DECIDE

par 20 oui et 1 abstention (le Président a voté) (majorité qualifiée)

1. De modifier la servitude de passage public à pied sur la parcelle N°10002 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin de Bois-Caran 2, propriété de la société Théorème Immobilier Genève SA, au profit de la commune de Collonge-Bellerive, selon le plan de servitude établi le 24 avril 2023 par le bureau Haller Wasser + partner SA ingénieurs géomètres brevetés epf-sia et l'acte notarié établi par Me Nathalie Beaud Zurcher les 29 et 30 avril 2025 qui prévoit une modification de cette servitude inscrite au Registre foncier le 18 décembre 2020 sous Pj 13237 uniquement au regard de son assiette.
2. La constitution d'une servitude d'emplacement de luminaires encastrés dans un mur, à titre gratuit, sur la parcelle N°10002 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin de Bois-Caran 2, propriété de la société Théorème Immobilier Genève SA, au profit de la commune de Collonge-Bellerive, selon le plan de servitude établi le 24 avril 2023 par le bureau Haller Wasser + partner SA ingénieurs géomètres brevetés epf-sia et l'acte notarié établi par Me Nathalie Beaud Zurcher les 29 et 30 avril 2025.
3. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature de l'acte notarié nécessaire.

Dernier jour du délai référendaire : le 27 mai 2026.



DELIBERATION 26-04

Proposition relative à la cession, à titre gratuit, par la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie au domaine public de la commune de Collonge-Bellerive de la sous-parcelle 8782B et de la parcelle 10001, chemin de la Caille, commune de Collonge-Bellerive - proposée par le Conseil administratif

le Conseil municipal
en présence de 21 de ses membres

DECIDE

à l'unanimité (20 oui) (majorité simple),

1. D'accepter la cession, à titre gratuit, par la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie de la sous-parcelle N° 8782B, d'une surface totale de 274 m², issue de la division de la parcelle N°8782, et de la parcelle N°10001, d'une surface de 214 m², de la commune de Collonge-Bellerive, sis/e chemin de la Caille entre le chemin des Sarcelles et la route de Compois, pour un total de 488 m², à la commune, selon le projet d'acte notarié établi par Me Etienne Jeandin, version J/25 038.
2. D'incorporer la sous-parcelle N°8782B et la parcelle N°10001 au domaine public communal (nouvelle parcelle DP 10238).
3. De comptabiliser la valeur de l'immeuble susmentionné de 546'403.48 F, ainsi que la subvention d'investissement de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie du même montant, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, en sachant que cette valeur peut encore varier selon la fixation du montant d'impôt préalable à rétrocéder à l'AFC-TVA par la FITIAP. Ce montant est estimé entre 150'000 et 250'000 CHF pour l'ensemble des cessions au domaine public communal des deux communes, Collonge-Bellerive ne représentant qu'une part limitée du montant total.
4. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre Foncier et de la mensuration officielle vu le but d'utilité publique de celle-ci.
5. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une résolution correspondante de la commune de Meinier.
6. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

Dernier jour du délai référendaire : le 27 mai 2026.



Dans sa séance du 24 mars 2026, le Conseil municipal a accepté les résolutions ci-après :

RESOLUTION 26-01

Résolution relative à la prise en considération de l'initiative populaire communale intitulée « Pour des routes et des espaces publics communaux ombragés et végétalisés » - proposée par le Conseil administratif

le Conseil municipal
en présence de 21 de ses membres

DECIDE

par 17 oui et 3 abstentions (majorité simple)

1. De prendre en considération l'initiative populaire communale « Pour des routes et des espaces publics communaux ombragés et végétalisés », telle que validée par l'arrêté du Conseil d'Etat, du 24 septembre 2025.
2. De demander au Conseil administratif de présenter au Conseil municipal un projet de délibération de mise en œuvre de l'initiative ou un contre-projet conformément aux délais fixés par l'art. 36D de la loi sur l'administration des communes.

RESOLUTION 26-02

Proposition relative au soutien du projet de modification des limites de zones pour le Centre Sportif intercommunal de Rouelbeau, parcelle n°1676 de la commune de Meinier - proposée par le Conseil administratif

le Conseil municipal
en présence de 21 de ses membres

DECIDE

à l'unanimité (20 oui) (majorité simple)

1. De soutenir la modification des limites de zones du Centre sportif intercommunal de Rouelbeau afin de renforcer la collaboration et la cohésion intercommunale de Meinier et de Collonge-Bellerive, de permettre au FC Saint-Paul d'utiliser de manière plus intensive les infrastructures du Centre sportif de Rouelbeau et de permettre la création d'installations sportives adaptées aux besoins actuels et futurs des associations et clubs sportifs des deux communes, ainsi qu'aux employés de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie.
2. D'inviter le Conseil administratif de Meinier à transmettre cet avant-projet de loi au Grand Conseil en vue d'engager la procédure d'adoption.



RESOLUTION 26-03

Proposition relative à la cession, à titre gratuit, par la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie au domaine public de la commune de Meinier des sous-parcelles 45A, 45C, 45D, 45E, 365B, 1627B, 1627C, 1943A et 1943B et de la parcelle 1949, chemin de la Caille, chemin des Sarcelles et chemin des Champs-de-la-Grange, commune de Meinier - proposée par le Conseil administratif

le Conseil municipal
en présence de 21 de ses membres

DECIDE

À l'unanimité (20 oui) (majorité simple),

1. D'accepter la cession, à titre gratuit, par la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie des sous-parcelles N°45A, d'une surface totale de 6608m², N°45C, d'une surface totale de 666 m², N°45D, d'une surface totale de 1008 m², N°45E, d'une surface totale de 1 m², N°365B, d'une surface totale de 107 m², N°1627B, d'une surface totale de 410 m², N°1627C, d'une surface totale de 89 m², N°1943A, d'une surface totale de 657 m², N°1943B, d'une surface totale de 286 m², issues de la division des parcelles mentionnées, et de la parcelle N°1949, d'une surface totale de 215 m², commune de Meinier, sis/e chemin de la Caille, chemin des Sarcelles et chemin des Champs-de-la-Grange, pour un total cumulé de 10047 m², à la commune de Meinier, selon le projet d'acte notarié établi par Me Etienne Jeandin, version J/25 038.
2. D'incorporer la sous-parcelle N°45A au domaine public communal (DP 1975), les sous-parcelles N°45E et N°1627C au domaine public communal (DP 1541), les sous-parcelles N°45C, N°365B et N°1943A au domaine public communal (DP 1542) et les sous-parcelles N°45D, N°1627B, N°1943B ainsi que la parcelle N°1949 au domaine public communal (DP 1979).
3. De subordonner cette résolution à l'acceptation d'une délibération correspondante de la commune de Meinier, en faveur de la commune de Meinier.



RESOLUTION 26-04

Proposition relative à la promesse de remaniement parcellaire entre les parcelles 1978 et 1969 (ex-1627 et 1628), commune de Meinier, à la promesse de constitution d'un droit distinct permanent (DDP) sur la parcelle 1990 (ex 1978) commune de Meinier au profit de Previgest SA et Serrurerie 2000 immo SA, au renouvellement du DDP 1970 (ex 1692) sur la parcelle 1969 (ex 1628), commune de Meinier, au profit de Serrurerie 2000 immo SA, de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (FITIAP) et de la commune de Meinier, et à la cession à titre gratuit par la FITIAP au domaine public de la commune de Meinier de la sous-parcelle 1628B, chemin de la Caille, commune de Meinier - proposée par le Conseil administratif

le Conseil municipal
en présence de 21 de ses membres

DECIDE

à l'unanimité (20 oui) (majorité simple),

1. D'accepter le remaniement parcellaire entre les parcelles 1978 et 1969 (ex 1627 et 1628), commune de Meinier, selon le dossier de mutation n° 4/2025, établi par HKD géomatique, ingénieurs géomètres à Onex, ainsi que le projet d'acte établi par Me Nathalie Beaud Zurcher, notaire à Genève, version NBZ/NK 44294,
2. D'accepter la constitution d'un droit distinct permanent sur la parcelle 1990 (ex 1978), commune de Meinier, au profit de Previgest SA (laquelle a la faculté de se faire substituer par la société Secur'Storage SA en formation) et Serrurerie 2000 immo SA, selon le dossier de mutation n° 8/2025, établi par HKD géomatique, ingénieurs géomètres à Onex, ainsi que le projet d'acte établi par Me Nathalie Beaud Zurcher, notaire à Genève, version NBZ/NK 44172,
3. D'accepter la modification du droit distinct permanent 1970 (ex 1692) sur la parcelle 1969 (ex 1628), commune de Meinier, au profit de Serrurerie 2000 immo SA, de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie et de la commune de Meinier, selon le projet d'acte établi par Me Nathalie Beaud Zurcher, notaire à Genève, version NBZ/NK 18969,
4. D'accepter la cession, à titre gratuit, par la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie de la sous-parcelle N° 1628B, d'une surface totale de 137 m², issue de la division de la parcelle N°1628, de la commune de Meinier, sis/e chemin de la Caille entre le chemin des Sarcelles et la route de Compois, à la commune, selon le projet d'acte notarié établi par Me Nathalie Beaud Zurcher, version NBZ/NK 18325.
5. De subordonner cette résolution à l'acceptation d'une délibération correspondante de la commune de Meinier.

Collonge, le 1^{er} avril 2026

Marc Oberson
Président du Conseil municipal